

La Renaissance

L'HEBDOMADAIRE DE LA TOURAINE DU SUD *Lochoise*

Attestation de parution du mercredi 10 mars 2021 dans le département 37 - Indre-et-Loire.

Madame, Monsieur,

L'équipe de la Renaissance Lochoise vous remercie de la confiance que vous lui accordez pour la publication de vos formalités.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.

Référence du dossier :

Nous restons à votre disposition au 02 47 91 30 60.

ATTESTATION DE PARUTION

Le directeur de la publication

Vincent Meyer
Le Renaissance Lochoise
1 ter, rue de Tours - BP 121 - 37601 LOCHES CEDEX 1
Tél: 05 56 44 72 24 - mail: annonces.legales@lcregie.com

La Renaissance
Lochoise
1 ter, rue de Tours - B.P. 121 - 37601 Loches cedex 1
Tél. 02 47 91 30 60 - Fax 02 47 91 30 61
SAS au capital de 67 921,80 € - SIRET 634 800 031 000 11

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du mercredi 10 mars 2021.

La Renaissance

L'HEBDOMADAIRE DE LA TOURAINE DU SUD *Lochoise*

ATTESTATION DE PARUTION

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le département 37 - Indre-et-Loire à paraître ce mercredi 10 mars 2021.

9370000

MAIRIE DE LIGUEIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n° 1 – valant mise en compatibilité du PLU de la commune de LIGUEIL, du 8 mars 2021 au 24 mars 2021 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs. Madame Nicole TAVARES, trésorier principal de la fonction publique nationale en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Ligueil, pendant la durée de l'enquête, du 8 mars 2021 au 24 mars 2021 inclus :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
- Les vendredis de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- à l'exception des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Ligueil - 5, place de la République - 37240 LIGUEIL.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Ligueil dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-ligueil.fr. Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête publique peut être consulté est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à commissaire-enqueteur@ville-ligueil.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent en salle polyvalente (place de la mairie) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 8 mars 2021 de 9 heures à 12 heures.
- Le 17 mars 2021 de 14 heures à 17 heures.
- le 24 mars 2021 de 14 heures à 17 heures.

Compte tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Ligueil et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.ville-ligueil.fr.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet n° 1 – valant mise en compatibilité du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet déclaration de projet n° 1 – valant mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Michel GUIGNAUDEAU, Maire, à la mairie de Ligueil.

Le Maire
Michel GUIGNAUDEAU

ATTESTATION DE PARUTION

Le directeur de la publication

Vincent Meyer
Le Renaissance Lochoise
1 ter, rue de Tours - BP 121 - 37601 LOCHES CEDEX 1
Tél: 05 56 44 72 24 - mail: annonces.legales@alregie.com

La Renaissance
Lochoise

1 ter, rue de Tours - B.P. 121 - 37601 Loches cedex 1
Tél. 02 47 91 30 60 - Fax 02 47 91 30 61
SAS au capital de 87 921,00 € - SIRET 634 800 031 000 11